

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAISOD**

**DU MARDI 04 DECEMBRE 2018**

**Présents** : MM. BLASER Michel, BERTHOLINO Michèle, NICOT Karelle, LACROIX Régis, MORNICO Sonia et BONIN Philippe.

**Absent** : M. LACROIX Arnaud

**Absents excusés** : MM. GIRIE Isabelle (pouvoir à MORNICO Sonia), GRECO Corinne (pouvoir à BLASER Michel) et DAVID Julien (pouvoir à LACROIX Régis).

**Secrétaire de séance** : M. LACROIX Régis

Début de la séance : 20h30

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal de rajouter un point : Forêt – programme de travaux pour l'année 2019.

**ORDRE DU JOUR**

**Urbanisme**

**Déclaration d'Intention d'Aliéner sur la parcelle AI n° 67.**

Monsieur le Maire présente le dossier. Après discussions, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

**Finances**

**Indemnité du Trésorier pour l'année 2018**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de délibérer pour le versement à Monsieur Eric GUILLEREY, comptable du trésor chargé des fonctions de receveur municipal, de l'indemnité du comptable, sur la période du 01 janvier au 31 décembre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du versement de l'indemnité à Monsieur Eric GUILLEREY, comptable du trésor, pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2018 et accorde cette indemnité au taux de 100%.

L'indemnité s'élève à la somme de 332.79 € nets.

**Décision Modificative n° 2 - transfert de crédits budgétaires**

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de délibérer afin de procéder à des régularisations comptables de fin d'année. Les opérations budgétaires sont les suivantes :

**Dépenses Investissement :**

165/16	+ 1.260 €	2131/21	- 11.390 €
2763/27	+ 10.130 €		

L'assemblée, à l'unanimité, valide la décision modificative n° 2 et autorise Monsieur le Maire à procéder à la régularisation comptable.

**Révision des tarifs communaux pour 2019**

Monsieur le Maire présente les différents tarifs pratiqués en 2018 pour les services communaux. Après discussions, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les tarifs pour 2019

**Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, si nécessaire, les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

## **Gestion des bâtiments communaux**

### **Remboursement d'une caution - bail de location – logement communal**

Monsieur le Maire informe du départ du locataire du logement communal au 405, rue du Château, le 01 novembre dernier. L'état des lieux n'ayant relevé aucune dégradation dans l'appartement, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remboursement de la caution d'un montant de 370 €.

Après en avoir discuté, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder au remboursement de la caution et autorise Monsieur le Maire à procéder à l'opération comptable.

### **Attribution d'un logement**

Dans la continuité du point précédent, Monsieur le Maire informe qu'il a reçu de nombreuses propositions pour occuper le logement communal laissé vacant. Après avoir analysé les dossiers, l'assemblée, à l'unanimité, décide de louer l'appartement à Mlle Sarah Blanc de Moirans-en-Montagne et autorise la signature du bail rétroactivement à compter du 01 décembre 2018. Le Conseil municipal lui souhaite la bienvenue dans notre commune.

## **Forêt**

### **Programme de travaux 2019**

M. Buttin, technicien ONF, propose à Monsieur le Maire le programme de travaux pour 2019. Il s'agit de plantations sur la parcelle 3.ar et de travaux touristiques sur la parcelle 17.ex). Le Conseil municipal souhaite obtenir des précisions des services de l'ONF du Jura concernant le type de peuplement et ajourne la décision.

### **Arrêt du rôle d'affouage et désignation des garants**

Monsieur le Maire rappelle qu'une nouvelle campagne d'affouage a été lancée pour la période 2019-2020 et il précise que la destination des coupes a été approuvée au Conseil municipal du 03 octobre 2018. 7 affouagistes se sont inscrits.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, arrête le rôle d'affouage et désigne comme bénéficiaires solvables (garants) Messieurs BONIN Philippe, MORNICO Bruno et MORNICO Ludovic.

Il arrête le règlement d'affouage et fixe le montant total de la taxe d'affouage à 175 € ; ce montant étant divisé par le nombre d'affouagistes arrêté dans le rôle, le montant de la taxe d'affouage s'élève à 25 €/affouagiste ;

## **Environnement**

### **Projet photovoltaïque « En Sapey »**

Monsieur le Maire présente le dossier d'un potentiel projet de parc photovoltaïque et l'offre proposée par l'entreprise RES, un des leaders mondiaux dans le développement de projets d'énergies renouvelables depuis plus de 30 ans.

Le Conseil municipal se montre à l'écoute de ce dossier et des différentes propositions que d'autres entreprises spécialisées pourraient présenter.

## **Vie municipale**

### **Remplacement d'un délégué au Conseil syndical du SIVOS « En Sapey »**

Monsieur le Maire informe de la démission de Corinne GRECO au poste de délégué suppléant au SIVOS « En Sapey » et sollicite les membres du Conseil municipal pour la remplacer. A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la candidature de Michel BLASER.

### **Point sur les dossiers :**

- **Remplacement de matériel** : Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de remplacer le photocopieur du secrétariat dont le contrat de maintenance arrive à terme. Monsieur le Maire présente les trois devis de fourniture et maintenance qu'il a reçus. Après discussions et analyse des offres, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide l'offre de l'entreprise XEFI à la somme de 2.467,13 € ht, dont 20.17 € d'éco-participation (2.960,56 € ttc) et autorise Monsieur le Maire à engager la dépense correspondante.

Fin de la séance : 22h30

Michel BLASER, Maire

